

Clubs de jeux à Paris : faudra-t-il attendre le prochain président pour trancher ?



Emmanuel GOLDSTEIN

Publié le 13 novembre 2025 . Lecture estimée : 5 min



Le projet de loi de finances pour 2026 remet sur la table le sujet des clubs de jeux dans le débat. Entre les socialistes qui veulent les pérenniser dès 2026 et le Rassemblement national qui plaide pour l'introduction des machines à sous, le Parlement rejoue une partition connue : encadrer ou libéraliser ?

Depuis leur création en 2018, les clubs de jeux parisiens vivent sous un régime transitoire. L'expérimentation, renouvelée à plusieurs reprises, devait permettre d'évaluer un modèle intermédiaire entre les anciens cercles et les casinos classiques.

Lors des discussions du Projet de Loi de Finances (PLF) 2026, 2 amendements ont été déposés. Même s'ils n'ont pas été votés, ils éclairent certaines intentions politiques sur le sujet.

Le 16 octobre 2025, [M. Emmanuel Grégoire](#), (députée PS Paris - 7ème circonscription) et plusieurs membres du groupe Socialistes et apparentés ont déposé [l'amendement n°000076](#). Leur objectif : pérenniser les clubs de jeux dans le droit commun dès janvier 2026, en mettant fin à l'expérimentation, mais sans changer le périmètre ni les types de jeux autorisés.

Le texte exclut explicitement toute forme de jeux électroniques donc, de facto, les machines à sous et la roulette électronique tout en limitant la mesure à la seule ville de Paris. Pour ses auteurs, il s'agit de stabiliser un dispositif qui fonctionne, sans l'étendre ni l'assouplir.

*“ La période expérimentale a rempli son rôle. Il est temps de donner une base juridique claire à ce modèle strictement encadré.
Frédérique Meunier - Députée de la 2e circonscription de Corrèze ”*

Transformer les clubs en casinos : la tentation du Rassemblement national

Le lendemain, [M. Matthias Renault](#), député RN de la Somme, a déposé [l'amendement n°001488](#). Sa proposition ? Autoriser les machines à sous dans les clubs de jeux pendant la durée de l'expérimentation.

Le texte, très court, proposait d'insérer une phrase dans le code de la sécurité intérieure pour permettre temporairement cette activité, habituellement réservée aux casinos.

Autant dire que cette idée a dû faire sourire dans les couloirs de la Commission des Finances. Les casinos français ont sans doute apprécié : voir des clubs parisiens rivaliser avec leurs salles de machines aurait de quoi pimenter la concurrence. Mais politiquement, la mesure avait peu de chances d'aller loin. D'abord parce qu'elle a été jugée irrecevable sur la forme : un amendement au PLF ne peut pas modifier directement le code de la sécurité intérieure.

Et surtout, parce qu'on imagine mal les députés dont les circonscriptions abritent des casinos proches de Paris (Enghien, Deauville voir Forges-les-Eaux) voter pour un texte qui viendrait grignoter le monopole local de leurs propres acteurs économiques.

Bref, un amendement plus symbolique que réaliste, mais qui illustre la volonté du RN de transformer les clubs en véritables concurrents des casinos, au nom de la liberté économique et du « pouvoir d'attraction » parisien.

Une décision toujours en suspens pour les Clubs de jeux

Entre ces deux visions, le gouvernement reste muet. Aucun amendement ni prise de position officielle n'est venu éclairer la stratégie de Bercy sur la question. Le régime expérimental est donc prolongé de facto jusqu'au 31 décembre 2027.

Le jeu politique avant le jeu d'argent

Derrière ces débats d'amendements, le sujet dépasse la technique budgétaire. Il révèle une lutte idéologique sur la place du jeu dans la société :

- pour les socialistes, le jeu doit rester une activité tolérée mais strictement encadrée ;
- pour le RN, il s'agit d'un secteur économique sous-exploité qu'il faut libéraliser pour créer des recettes, et ce, quoi qu'il en coûte aux casinos.

Mais une donnée change tout : la fin officielle de l'expérimentation est désormais prévue pour fin 2027, juste après la prochaine élection présidentielle. Autrement dit, c'est probablement le prochain locataire de l'Élysée qui décidera du sort des clubs.

Entre ceux qui, comme La France insoumise, voudraient interdire purement et simplement ces établissements, et ceux qui, comme le RN, rêvent d'un Paris du jeu totalement ouvert, la marge politique est large.

À ce stade, prévoir ce que 2028 décidera du sort des clubs de jeux tient davantage du pari que de la prévision politique.



C'est aussi au sein des arcanes du Palais Bourbon que se joue le futur du jeu en France. Un destin qui peut prendre autant de tournures qu'il n'y a de partis politiques.

🔗 Pour comprendre : qu'est-ce qu'un amendement dans un PLF ?

Chaque automne, le Parlement examine le **projet de loi de finances (PLF)**, qui fixe le budget de l'État pour l'année suivante. Pendant son examen, les députés et sénateurs peuvent déposer des amendements : ce sont des propositions de modification du texte initial, visant à ajouter, supprimer ou reformuler un article. Mais dans le cadre du PLF, la règle est stricte : un amendement doit avoir un impact budgétaire direct (recettes ou dépenses). S'il modifie un autre code - par exemple le code de la sécurité intérieure ou celui du travail - il est souvent jugé irrecevable.

Autrement dit, un amendement au PLF ne peut pas servir à changer la loi sur le fond, seulement à ajuster les finances publiques. D'où les nombreux rejets d'initiatives politiques qui dépassent ce cadre.